DÉPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	22	27

L'an deux mille vingt et un, le quinze février, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 05 février 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Dominique BENIGNI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Thérèse MACRI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Patrick EIDEL-GIUDICELLI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI).

Absents : Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI.

Délibération : N°11-15-02-21

Objet : Déclassements et reclassements de voiries entre la commune de Biguglia et la Collectivité de Corse suite à l'aménagement du carrefour de Casatorra.
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°54-15-12-20.

VU le code la voirie routière et notamment son article L141-3,

Suite à l'aménagement du carrefour de Casatorra sur la Route Territoriale 11, la Collectivité de Corse a proposé le transfert des emprises qui ne revêtent plus d'intérêt pour le domaine public territorial au profit de la commune de Biguglia, conformément au plan parcellaire consulté par l'ensemble des conseillers.

La Collectivité de Corse souhaite le reclassement dans la voirie territoriale de l'emprise de 19 m² sur laquelle est implantée la pompe de relevage de la trémie.

Ainsi, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de demander au Président du Conseil Exécutif de Corse le transfert de ces emprises de la voirie territoriale dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'ANNULER et remplacer la délibération n°54-15-12-20 par la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-11-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

D'ACCEPTER le reclassement dans la voirie communale, des emprises, en l'état, indiquées en rose sur le plan parcellaire annexé à la présente délibération, soit 2642 m² (chemin), 1124 m², 180 m², 27 m² et 123 m² (parking et abords aménagés), après déclassement de la voirie territoriale de la Collectivité de Corse ;

D'ACCEPTER le déclassement, en l'état, de l'emprise de 19 m² (anciennement cadastrée B2616) de la voirie communale aux fins de reclassement dans la voirie territoriale de la Collectivité de Corse.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

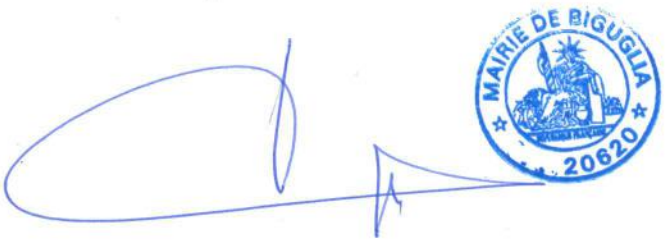

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-11-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
n°2008B200003

Cabinet MEDORI - SIMONETTI-MALASPINA
Jean-Luc MEDORI - Mathieu SIMONETTI-MALASPINA
Géomètres Experts Fonciers D.P.L.G. - Ingénieurs Géomètres
Cabinet principal : Les Jardins de Toga - Chemin de Furcone - 20200 Bastia
Cabinet secondaire : Espace Maria-Julia - 20218 Ponte-Leccia
Permanence : Route de la Cathédrale - 20217 Saint-Florent
Tél : 04 95 34 95 20 - Fax : 04 95 31 57 92 - Mèl : contact@cabinetmedori.fr - Site : www.cabinetmedori.fr

Collectivité de Corse
Commune de BIGUGLIA
Carrefour de Casatorra - RT 11
PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/700
Dossier : 18138/18066

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
Cabinet MEDORI - SIMONETTI-MALASPINA
Les Jardins de Toga - Chemin de Furcone
20200 BASTIA - Tél. 04 95 34 95 20
N° inscription à l'Ordre 2010010

LEGENDE

- Domaine public Restant CdC
- Domaine public CdC à transférer au domaine public communal
- Domaine public à régulariser
- Empiètement à régulariser sur le DP ferroviaire (emprise à valider)

Domaine public
S = 123m²

Domaine public
S = 27m²

1 Domaine public
Emprise =26m²

2 Domaine public
Emprise =64m²

Parcelle B 427 (en cours de mutation)
CTC
Emprise DPR=180m²
Restant =193m² (Domaine Public)

3 Parcelle B 2473
La Commune
Emprise =19m²
Restant =735m² (Domaine Public communal)

4 Domaine public
Emprise =167m²

Domaine public
S = 2642m²
(ancienne B 1753)

Domaine public
S = 1124m²

Domaine public
S = 1419m²

Domaine public
S = 154m²

Domaine public
S = 258m²

Limite du Domaine public routier

Parcelle B 2422 · Parcelle B 2481 · Parcelle B 2475 · Parcelle B 2120 · Parcelle B 1620 · Parcelle B 1622 · Parcelle B 2471 · Parcelle B 2469 · Parcelle B 2467 · (Parcelle B 2614) · (Parcelle B 2613) · (Parcelle B 2615) · Parcelle B 2473 · (Parcelle B 2616) · Parcelle B 427 · Parcelle B 1748 · Parcelle B 1749 · Parcelle B 1750 · Parcelle B 1751 · Parcelle B 128 · Parcelle B 2483 · (Parcelle C 2386) · C 1262 · Parcelle C 910 · Parcelle C 879 · C 878 · C 877 · Parcelle C 834 · Parcelle C 595 · Parcelle C 138 · C 2231 · C 2233 · Parcelle C 1274 · C 2234 · Parcelle C 2232 · Parcelle C 1239 · Parcelle C 1268 · Parcelle C 1267 · Parcelle C 1264 · Parcelle C 1984

X=582.000 · X=582.075 · X=582.150 · X=582.076 · Y=260.475 · Y=260.550 · Y=260.625 · Y=260.700

Accusé de réception en préfecture
020-212000376-20210217-11-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021